

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU GRAND GUÉRET**
Extrait
du registre des délibérations

Publié le 25/03/25
Mis en ligne le 25/03/25

L'an deux mille vingt-cinq, le treize mars, à dix-sept heures, se sont réunis en séance ordinaire, sous la présidence et la convocation de Monsieur Eric CORREIA, Président, au siège de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Convocation envoyée le : 07 mars 2025

Étaient présents : M. Eric CORREIA, M. Eric BODEAU, M. François BARNAUD, M. Pierre AUGER, Mme Annie ZAPATA, M. Patrick ROUGEOT, M. Jean-Luc MARTIAL, M. Jean-Luc BARBAIRE, M. Alex AUCOUTURIER, M. Alain CLEDIERE, M. Philippe PONSARD, M. Jean-Paul BRIGNOLI, M. Bernard LEFEVRE, M. Thierry DUBOSCLARD, M. François VALLES, M. Guy ROUCHON, Mme Viviane DUPEUX, Mme Lucette CHENIER, M. Christophe LAVAUD, M. Thierry BAILLIET, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, Mme Mary-Line GEOFFRE, M. Henri LECLERE, Mme Christine MARRACHELLI, Mme Claire MORY, Mme Corinne TONDUF, M. Guillaume VIENNOIS,

M. Jean-Pierre LECRIVAIN, M. Jean-Luc MÉCHIN, M. Michel SAUVAGE, Mme Michèle ELIE, M. Patrick GUÉRIDE, M. Philippe BAYOL, M. Xavier BIDAN, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZINI

Étaient excusés et avaient donné pouvoir de vote : M. Jacques VELGHE à M. Thierry DUBOSCLARD, Mme Marie-France DALOT à M. Jean-Pierre LECRIVAIN, M. Gilles BRUNATI à M. François VALLES, M. Jean-Baptiste CONTARIN à Mme Corinne TONDUF, Mme Marie-Françoise FOURNIER à M. Henri LECLERE, M. Erwan GARGADENNEC à M. Thierry BAILLIET, Mme Françoise OTT à Mme Christine MARRACHELLI, M. Ludovic PINGAUD à M. Guillaume VIENNOIS, Mme Corinne COMMERGNAT à M. François BARNAUD, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD à M. Eric BODEAU, Mme Patricia GODARD à M. Jean-Luc MARTIAL,

Étaient excusés : Mme Armelle MARTIN, Mme Mireille FAYARD, M. Michel PASTY, Mme Olivia BOULANGER, Mme Sylvie BOURDIER, M. Benoit LASCoux, Mme Véronique VADIC, Mme Ludivine CHATENET, Mme Célia BOIRON,

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 35

Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote : 11

Nombre de membres excusés : 9

Nombre de membres absents : 0

Nombre de membres ne participant pas au vote : 0

Nombre de membres votants : 46

Quorum : 28 (atteint)

Secrétaire de séance : M. Bernard LEFEVRE

VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT RELATIF AU DISPOSITIF 'SAVOIR ROULER A VÉLO'

Rapporteur : M. Pierre AUGER

La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret a adopté son schéma vélo lors du Conseil Communautaire du 30 mai 2024.

Dans ce cadre, la Communauté d'Agglomération cherche à développer l'usage du vélo au quotidien pour tous les publics, notamment les plus jeunes.

Le Savoir Rouler à Vélo (SRAV) lancé en avril 2019 par le gouvernement, est subventionné jusqu'à fin juin 2025 par le programme Génération Vélo.

Grâce à un cycle de 10 heures de formation minimum, le SRAV permet aux enfants de 6 à 11 ans de devenir autonomes à vélo et de savoir se déplacer en sécurité sur la voie publique.

Quatre intervenants sont actuellement agréés pour dispenser cette formation sur le territoire :

- Recyclabulle
- Creuse Oxygène
- USEP
- UFOLEP

Pour chaque classe formée, un intervenant sera choisi par l'Agglomération parmi ceux-ci. Il devra être en mesure de proposer des vélos aux enfants qui n'en disposeraient pas, ainsi qu'un nombre suffisant d'animateurs pour encadrer la sortie en situation réelle.

Pour encadrer la formation, le taux d'un adulte pour 6 élèves est recommandé et un intervenant certifié SRAV est indispensable. Les autres adultes peuvent être des parents d'élèves agréés par l'Éducation Nationale ou l'enseignant (e).

Un cycle SRAV complet pour une classe de 25 élèves revient à environ 1000€ HT soit 1200€ TTC. Il est proposé pour 2025, de consacrer 12 000€ TTC (pris sur le budget du service plan climat) à ce programme et de reconduire le mode de financement déjà en place en 2024, à savoir 50% subventionné par Génération vélo, 25 % financé par la commune dont l'école dépend, 25 % de reste à charge pour l'Agglomération. Chaque commune concernée paiera pour sa ou ses classe(s) d'école.

Dépenses		Recettes	
Intervenant SRAV	12 000 €	Génération Vélo – subvention CEE (50%)	6 000 €
		Communes concernées (25%)	3 000 €
		Communauté d'Agglomération (25%)	3 000 €
TOTAL	12 000 €	TOTAL	12 000 €

Pour rappel, en 2024, 8 classes d'écoles primaires ont pu bénéficier du SRAV grâce à ce mécanisme.

Les imputations budgétaires sont les suivantes :

CREDITS BUDGETAIRES A AFFECTER A L'OPERATION					
	Budget	Année	Programme	Opération	
	Principal	2025			
Section	Chapitre	Compte	Code gestionnaire	Code service	Montant
Fonctionnement	011	611	0757	8241	12 000 € TTC

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20250313-65_2025-DE
Date de réception préfecture : 25/03/2025

Vu la délibération n° 77/24 en date du 30/05/2024, adoptant le schéma vélo,

Considérant l'intérêt pour l'Agglomération, d'inciter les jeunes à utiliser le vélo comme mode de déplacement.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- D'acter le principe de financement proposé,
- D'allouer 12 000 € à ce programme sur le budget 2025 déjà voté,
- D'autoriser M. le Président à le mettre en œuvre et à demander les subventions associées.

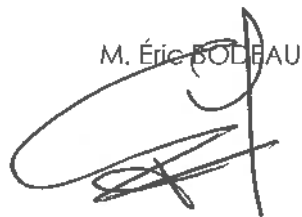
Fait et délibéré les jours, mois et an tel que dessus

Et ont signé les membres présents

Pour Extrait Conforme

Par délégation du Président,

M. Éric BODEAU



Le Secrétaire de séance

M. Bernard LEFEVRE





Comment encourager la mobilité des enfants à vélo ?

Le **Savoir Rouler à Vélo** répond à votre attente : il permet aux enfants de bénéficier des apprentissages nécessaires à une réelle autonomie à vélo pour l'entrée au collège.

Il s'inscrit dans tous les temps de vie de l'enfant, en club, à l'école, au centre de loisirs, etc.

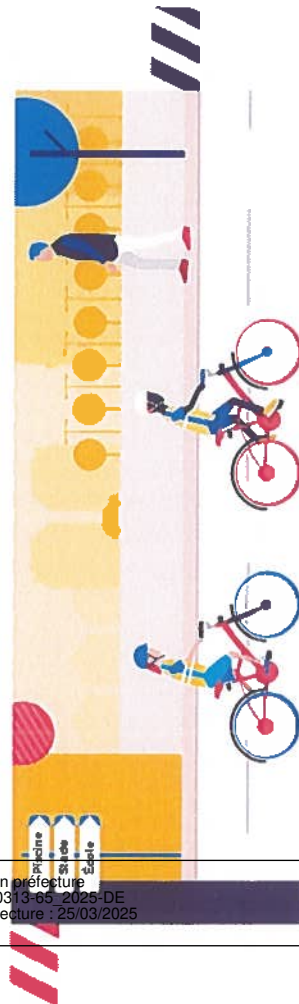
À l'école, il s'intègre parfaitement aux activités du « plan mercredi » et il contribue à valider l'attestation de première éducation à la route - APER.

Pourquoi proposer ce programme aux enfants ?

En 10 heures, le **Savoir Rouler à Vélo** permet aux enfants de 6 à 11 ans de :

- devenir autonome à vélo
- pratiquer quotidiennement une activité physique
- se déplacer de manière écologique et économique

 www.savoirroulervelo.fr



Quelles sont les 3 étapes du programme Savoir Rouler à Vélo ?

Savoir Pédaler : maîtriser les fondamentaux du vélo

Il s'agit d'acquies un bon équilibre et d'apprendre à conduire et piloter son vélo correctement : pédaler, tourner, freiner.

Savoir Circuler : découvrir la mobilité à vélo en milieu sécurisé

Il s'agit de savoir rouler en groupe, communiquer pour informer les autres d'une volonté de changer de direction, et découvrir les panneaux du code de la route.

Savoir Rouler à Vélo : circuler en situation réelle

Il s'agit d'apprendre à rouler en autonomie sur la voie publique et à s'appropriier les différents espaces de pratique.

Auprès de qui vous renseigner ?

Les associations sportives : Fédération Française de Cyclisme, Fédération Française du Cyclotourisme, Fédération Française de Triathlon, Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique

Les associations sportives scolaires : Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré, Union Nationale du Sport Scolaire

Les autres associations : Fédération française des Usagers de la Bicyclette, Moniteurs Cyclistes Français

Les associations de prévention : Association Prévention Routière, prévention Maif, la fondation de la route MGEN

L'école, le centre de loisirs, la mairie, les professionnels du cycle, les coordinations sécurité routière en préfecture, etc.

Où trouver l'offre la plus proche de chez vous ?

Toutes les informations sur :

savoirroulervelo.fr

#SavoirRouleraVelo

et auprès des partenaires



Le Savoir Rouler à vélo est une mesure du Comité interministériel de la sécurité routière, pilotée par le ministère des Sports.